



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

16e rencontre du Club des 100

Sécurité, turbulences sanitaires, fiscalité internationale, Europe : la Suisse dans un environnement contrasté

Pour sa 16e édition, le Club des 100 qui réunit chaque année les responsables des 100 plus grandes entreprises contributrices vaudoises a accueilli, en tant qu'invitée d'honneur, Madame la Conseillère fédérale Viola Amherd. S'exprimant à Payerne Airport où se rencontrent les enjeux de défense aérienne (base militaire) et de développement économique civil (aéropôle), la cheffe du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports a évoqué la sécurité de la Suisse et les défis et les collaborations auxquels notre pays doit faire face. Ceci devant un parterre composé des dirigeants des grandes entreprises et des représentants des milieux économiques partenaires.

Dans ce même cadre, Monsieur Pascal Broulis, chef du DFIRE, a évoqué la politique d'investissement et de diversification post-Covid et les mesures prises dans le cadre de la période de turbulence sanitaire que nous traversons. Le Canton de Vaud a pu y faire face grâce à son tissu économique diversifié et à la solidité de finances publiques qui connaissent leur 16e année consécutive de comptes positifs et sont notées « triple A » depuis 2013.

Dès le début de la pandémie, le Canton a tenu un monitoring précis. Au titre des mesures de compensation des fermetures totales ou partielles de secteurs économiques, Vaud a engagé 507 millions de francs en 2020 et déjà 310 millions en 2021. La Confédération a de son côté engagé 1,2 milliard de francs dans le canton au titre des RHT. Parallèlement la stratégie fiscale vaudoise a pu être maintenue avec une baisse de 1 point du coefficient d'impôt en 2020 et de 1 point en 2021.

L'environnement reste toutefois très incertain. Canton ouvert et xénophile, Vaud est préoccupé par le coup d'arrêt que subissent nos relations avec l'UE après l'abandon de l'accord-cadre. Qu'il s'agisse de recherche et d'échanges scientifiques, de normes de conformité, d'approvisionnement électrique, d'épineuses questions surgissent.

Pour les grandes entreprises, c'est avant tout la réforme en cours du système fiscal international qui soulève des questions. Les lignes directrices de l'OCDE prévoient un transfert partiel des droits d'imposition vers les pays de marché ainsi que l'instauration d'un taux d'imposition mondial minimal d'au moins 15%. La Suisse y adhère dans un souci de sécurité juridique, mais compte sur des règles uniformément appliquées et respectant le rythme de ses procédures législatives et démocratiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 septembre 2021